

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR18.23PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour la  
rénovation de la toiture du collège Pestalozzi**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 5 novembre 2018.

Elle était composée de Madame et Messieurs Anne-Louise GILLIÉRON, Nicolas DURUSSEL, Benoist GUILLARD, Sébastien POMILIO LEUTHOLD, Anthony REYMOND et du soussigné, désigné président. Peter ARNABOLDI s'étant excusé peu avant la séance, il n'a dès lors pas pu être remplacé.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale et de MM. Thomas CZÁKA, Chef de service des bâtiments et David GILLIÉRON, Responsable des immeubles du patrimoine scolaire. Nous les remercions d'avoir fourni à notre commission tous les renseignements utiles, répondu avec précision aux diverses questions ainsi que pour la visite organisée sur site qui nous a permis de nous faire une idée des travaux à entreprendre ainsi que de leur ampleur.

### **Nature des travaux**

Dès 2016 ce bâtiment scolaire, datant de 1912, emblématique de notre cité a été mis sous surveillance ensuite de la chute de tuiles, heureusement sans conséquence. Depuis lors des travaux ponctuels sont menés afin de sécuriser ce qui doit l'être.

L'étude menée par le bureau technique, qui avait œuvré dans le cadre de la rénovation du toit du temple et de notre hôtel de ville, a conclu à la nécessité de procéder au remplacement de l'ensemble de la couverture et des ferblanteries.

La charpente est, pour le moment, globalement saine mais son état pourrait rapidement se dégrader si rien n'est entrepris au niveau de l'étanchéité ; le remplacement de certaines parties est néanmoins prévu.

Un autre élément à prendre en considération est que l'état de vétusté de la couverture et des ferblanteries a un impact négatif sur l'isolation thermique de ce collège.

Au niveau des combles, il sera procédé à l'isolation du sol, ces locaux n'étant pas destinés à être aménagés.

A noter qu'une partie des locaux destinés aux activités spécifiques telles que la cuisine, qui sont situés sous les combles, seront en partie libérés ensuite du regroupement d'une partie de ces activités au collège des Rives, ce qui facilitera la réalisation des travaux.

La 2<sup>ème</sup> photo de la page 2 du préavis donne une idée de la complexité des travaux à entreprendre en regard de la forme, de la surface et de la typologie du toit, ce qui explique le coût global important de ces travaux.

Une fois les travaux terminés, il sera procédé au rafraichissement de la peinture des façades.

A la question du risque de dépassement de coûts, il nous a été précisé qu'il était faible en regard du fait que toutes les parties concernées sont visibles et que la structure de l'immeuble n'est pas touchée.

### **Durée**

Elle sera très dépendante notamment des conditions météorologiques et tout sera fait afin d'exécuter ces travaux sur le laps de temps le plus court possible.

### **Subvention cantonale**

Une toute partie de ces travaux pourrait faire l'objet d'une subvention cantonale. Pour ce faire il sera procédé, dans les mois à venir, à l'établissement du rapport CECB Plus.

### **Vœux exprimés par la commission**

Les commissaires demandent qu'il soit mis un accent particulier sur la sécurisation de ce chantier en regard des élèves et du corps enseignant qui fréquentent cette école mais également eu égard aux utilisateurs du préau qui est régulièrement affecté comme parking.

Les commissaires souhaitent également qu'il soit tiré parti, au maximum, des travaux sur le site voisin de la salle de gymnastique afin de mutualiser ce qui peut l'être.

### **Conclusion**

C'est à l'unanimité de ses membres que votre commission vous recommande, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 3 articles du préavis tels que présentés par la Municipalité.

Le Président de commission  
Philippe Guignard

A blue ink signature of Philippe Guignard, consisting of a vertical line that curves into a loop at the bottom.

Yverdon-les-Bains, le 17 novembre 2018